

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de juin à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 03 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Evelyne RAULET, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET

Absents et excusés : Agnès MARTIN-HERBOUILLER donne pouvoir à Morgane BONNET

Madame le MAIRE souhaite la bienvenue à Isabelle CHANTRY, qui intègre le Conseil municipal suite à la démission de Catherine MORCEL.

Madame le MAIRE dit qu'elle a informé en amont du Conseil les membres de l'opposition de cette démission.

Madame le MAIRE souhaite la bienvenue au public présent dans la salle et rappelle les règles de déroulement de la séance.

Madame le MAIRE excuse la presse qui a indiqué ne pas pouvoir assister à la séance du jour.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et donne lecture aux pouvoirs.

Solène GODARD est désignée secrétaire de séance.

Madame le MAIRE dit qu'il y a des observations concernant le PV de la séance du 24 mars 2022.

Madame le MAIRE indique que Sylvain MOULET lui a fait part en début de séance de son intention de filmer encore la séance.

Sylvain MOULET demande s'il doit énumérer ses remarques

Madame le MAIRE explique que Sylvain MOULET a transmis ses remarques à la direction générale par mail l'après-midi même. Les remarques sont nombreuses et demandant la réécriture de certains passages.

Madame le MAIRE rappelle que le Règlement du conseil indique que le Procès-verbal reprend l'essentiel des débats et non tous les échanges de manière exhaustive. Le procès-verbal est rédigé sous le contrôle du Secrétaire de séance.

Madame le MAIRE dit que si par le passé il y a eu des corrections à la marge sur les précédents procès-verbaux, la teneur des observations présentées cette fois-ci est différente.

Sylvain MOULET dit comprendre que le procès-verbal ne peut pas faire du mot à mot, mais qu'il considère qu'il ne retrace pas la réalité.

Joël PHELIPPON dit qu'il est cité comme ayant été présent à la Commission Associations dont il n'est pas membre, c'est Sylvain MOULET qui l'est.

Madame le MAIRE dit que la correction sera prise en compte.

Evelyne RAULET demande si les observations changent le cours de l'histoire

Myriam VERDIE répond que ce n'est pas le cas.

Myriam VERDIE dit qu'il peut y avoir une erreur matérielle à la marge qu'elle n'aurait pas relevée. Mais que le Procès verbal est bien conforme aux échanges tels qu'ils se sont déroulés.

Myriam VERDIE dit à Sylvain MOULET qu'il veut tout changer car il a la vidéo.

Myriam VERDIE dit qu'elle ne voit pas de problème de fond sur ce PV.

Sylvain MOULET dit qu'il n'incrimine pas Myriam VERDIE

Madame le MAIRE dit que son analyse est qu'il n'y a pas de problème sur le fond. LE PV a été transmis à tous les élus.

Madame le MAIRE dit qu'elle prend acte du changement concernant la participation à Commission Associations.

Madame le MAIRE dit qu'elle doit apporter deux éléments complémentaires concernant deux points évoqués dans le PV. Le premier concerne une demande de précisions sur les chiffres du budget demandée par Evelyne RAULET.

Evelyne RAULET confirme que les précisions sollicitées lui ont été apportées.

Madame le MAIRE dit pour le deuxième point que le PV indique que Sylvain MOULET affirmait son intention de saisir le Tribunal administratif concernant la Tribune du groupe d'opposition.

Madame le MAIRE informe le Conseil qu'en effet Sylvain MOULET, Joël PHELIPPON, Marie-Reine LANGLOIS et Joël PHELIPPON ont saisi le juge des référés et que leur requête a été rejetée sur toutes ses conclusions.

Sylvain MOULET dit que c'est vrai pour le référé mais que le jugement sur le fond n'a pas été rendu.

Madame le MAIRE demande s'il y a d'autres observations sur le PV.

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 24 mars 2022 est adopté à la majorité avec 23 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Agnès MARTIN-HERBOUILLER et Évelyne RAULET ; 3 voix CONTRE d'André LEBRETON, Joël PHELIPPON et Sylvain MOULET et 1 ABSTENTION de Marie-Reine LANGLOIS.

Madame le MAIRE passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1 - Détermination du nombre de postes d'Adjoint au maire

Madame le MAIRE explique que Catherine MORCEL lui a fait part notamment de ses perspectives professionnelles qui l'empêchent de poursuivre son engagement au sein du Conseil municipal. Le Préfet du département a accepté sa démission en tant qu'Adjointe.

Madame le MAIRE explique qu'en cas de démission d'un conseiller municipal c'est le suivant sur la même liste qui devient élu de fait.

Madame le MAIRE dit à Isabelle CHANTRY qu'elle est donc désormais conseillère municipale de Vieilleville.

Isabelle CHANTRY dit qu'elle est très heureuse de réintégrer l'équipe municipale, avec une pensée pour Catherine MORCEL.

Madame le MAIRE confirme que l'ensemble du Conseil remercie également Catherine MORCEL pour son engagement.

André LEBRETON demande si elle démissionne en tant que conseillère municipale et Adjointe

Madame le MAIRE dit qu'en effet c'est pour cette raison que le Préfet intervient dans la procédure, car il lui revient d'accepter la démission d'un Adjoint au maire.

Madame le MAIRE dit que le nombre maximum d'Adjoint en fonction de la population de la commune est de 8. Elle propose de prendre acte de la démission de Catherine MORCEL et de fixer à 7 le nombre d'Adjoints au maire, avec maintien dans leurs fonctions des Adjoints et Adjointes déjà élu(e)s.

Madame le MAIRE dit que la délibération de ce conseil concerne seulement la fixation du nombre d'Adjoints, et qu'elle reprend les délégations auparavant consenties à l'Adjointe ayant démissionné.

Madame le MAIRE dit que par la suite, Isabelle CHANTRY souhaitant intégrer des commissions, leur composition pourra être revue. Cette organisation des commissions sera abordée à l'automne.

Sylvain MOULET demande si Catherine MORCEL siégeait dans une commission intercommunale.

Madame le MAIRE répond que c'était le cas dans la Commission Transports et Mobilité et dans la Régie de service public de gestion Transports et Mobilité. Elle sera remplacée par ses suppléantes Vanessa BROCHARD et Solène GODARD.

Vanessa BROCHARD confirme que les deux suivent déjà les commissions.

Isabelle CHANTRY dit qu'avant l'automne si les Commissions ont besoin d'elle elle peut se rendre disponible.

Madame le MAIRE dit qu'isabelle CHANTRY peut d'ores et déjà découvrir les commissions où elle souhaiterait participer, mais qu'il y aura une formalisation à l'automne.

Question adoptée à l'UNANIMITE

2 – Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique Friche Impasse du Puits Jacob

Madame le MAIRE dit que la délibération sera présentée à deux avec Daniel BONNET

Madame le MAIRE restitue les enjeux : l'objectif inscrit dans le PADD est de créer 32% de nouveaux logements à l'intérieur de l'enveloppe urbaine. Parmi les sites recensés pouvant accueillir des logements figure le site de l'impasse du Puits Jacob (ancienne usine Rivabel).

Madame le MAIRE dit que ce site représente une surface de presque 3 ha à proximité immédiate des commerces et des services du centre bourg, zoné 2AUm (mixte, logements et services).

Madame le MAIRE dit que les échanges avec les deux propriétaires des parcelles concernées en vue d'une acquisition à l'amiable n'ont pas abouti malgré les multiples démarches entreprises par la mairie. Le Conseil municipal a adopté une délibération permettant le recrutement d'un bureau d'études pour accompagner la commune dans une procédure de déclaration d'utilité publique. L'objectif, si un accord amiable n'aboutit pas entre temps, est l'expropriation pour motif d'utilité publique.

Madame le MAIRE explique que bien entendu, préalablement à l'expropriation il y a une procédure qui permet de préserver au mieux les intérêts privés et publics en jeu. La première phase administrative verra se dérouler les enquêtes publique et parcellaire. Ensuite, il revient au Préfet du département de constater l'utilité publique.

Madame le MAIRE dit qu'après la déclaration d'utilité publique par le Préfet, et toujours si aucun accord amiable n'a pas été trouvé, se déroule la phase judiciaire à l'issue de laquelle le juge de l'expropriation fixe le prix de cession.

Bruno JAUNET demande quelle est la durée de la procédure

Madame le MAIRE répond que l'enquête publique dure 30 jours, mais pour l'enquête parcellaire il est difficile d'estimer la durée.

Madame le MAIRE précise que si un accord à l'amiable est trouvé avec l'un des propriétaires, ce dernier peut sortir de la procédure d'expropriation.

André LEBRETON demande pourquoi on n'élargit pas la zone concernée aux autres propriétaires et parcelles.

Evelyne RAULET dit qu'il est nécessaire de prouver l'utilité publique pour pouvoir les inclure.

Madame le MAIRE dit qu'il s'agit en effet d'une procédure particulière. Elargir la zone complexifie la procédure. Il est nécessaire de bien cerner où sont les enjeux. Ce sont les deux bâtiments non exploités qui feront l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

André LEBRETON dit qu'il y a quelques activités dans l'usine fermée.

Madame le MAIRE dit que la procédure en tiendra compte.

André LEBRETON dit que l'entreprise de contrôle technique n'est pas incluse dans le périmètre.

Daniel BONNET confirme.

Bruno JAUNET demande si jusqu'à présent le propriétaire ne s'est pas rapproché de la mairie.

Madame le MAIRE dit qu'il y a eu des contacts mais pas d'accord sur la vente à ce jour.

Madame le MAIRE rappelle qu'il y a des enjeux forts de dépollution, désamiantage et déconstruction. Elle dit qu'il faut que les choses avancent, que ça fait plusieurs années que ça dure. Si en cours de procédure les choses se décaissent, on verra. Sinon, la commune ira jusqu'au bout.

Isabelle CHANTRY demande si une procédure est toujours en cours sur l'ancien magasin de fleurs.

Madame le MAIRE dit que la commune n'a pas connaissance de l'aboutissement de cette procédure mais que vu le positionnement du magasin il est intégré dans le périmètre de la DUP.

Madame le MAIRE donne lecture intégrale à la note de synthèse

Question adoptée à l'unanimité

3 - Délaissés communaux

Daniel BONNET explique qu'il s'agit d'un dossier de 2018 retardé à cause de l'épidémie Covid. Il s'agit essentiellement de surfaces de quelques m² que la commune n'a pas intérêt à conserver. Il rappelle les dates de la procédure et dit que la Commission d'urbanisme a donné un avis favorable sur les dossiers présentés.

Daniel BONNET dit que la vente des délaissés se fait aux tarifs fixés par délibération, et que les frais sont à la charge des acquéreurs.

a. Déclassement et cession d'un délaissé communal au village de La Gachère

Daniel BONNET présente le plan et la photo satellite du secteur

Madame le MAIRE dit qu'il s'agit de la régularisation de propriété d'un espace que l'habitant entretient depuis des années.

Question adoptée à l'unanimité

b. Déclassement et cession d'un délaissé communal au Hameau des Chasseries

Daniel BONNET explique que le dossier concerne un jardin d'agrément. La commune garde en propriété une bande de terrain permettant l'accès à la parcelle arrière et aux berges.

Madame le MAIRE précise qu'après la délibération il y aura un acte de bornage qui délimitera précisément la parcelle cédée.

Question adoptée à l'unanimité

c. Déclassement et cession d'un délaissé communal rue des Champs

Daniel BONNET explique dans le cas de cette cession il sera instauré une servitude de tréfonds pour le passage d'eau pluviale qui passe en dessous. Il précise que dans ce cas également c'est l'habitant qui entretient déjà la parcelle.

Question adoptée à l'unanimité

d. Déclassement et cession d'un délaissé communal au village Le Chaudry Geay

Daniel BONNET présente le plan et les photos satellites du secteur concerné. Il précise que le zonage est A, non constructible.

Madame le MAIRE dit qu'il s'agit d'un délaissé au cœur d'un village

Daniel BONNET explique que les propriétaires continueront de donner le passage à l'AFAFAF pour l'entretien des berges du Chaudry. Cette autorisation sera inscrite dans l'acte de vente.

Question adoptée à l'unanimité

4 - Déclassement et échange de parcelles sises la Renoulière avec un particulier

Daniel BONNET explique que ce dossier consiste en un échange de parcelles entre un particulier et la commune. Une délibération du Conseil municipal avait donné déjà son accord sous deux conditions :

- Bornage du passage d'une canalisation gaz
- Correction de l'écoulement d'eaux pluviales

Madame le MAIRE dit que maintenant que les interventions répondant à ces deux conditions ont été réalisées, il est proposé d'aller au bout du processus pour redonner une unité foncière à l'ensemble.

Question adoptée à l'unanimité

4 - Dénomination et numérotation des voies – Lotissements « Le Jardin des Fontaines » et « Le Jardin des Fontaines II »

Daniel BONNET explique qu'il s'agit d'attribuer les dénominations et numérotations des rues pour les nouveaux lotissements Jardin des Fontaines et Jardin des Fontaines II, pour lequel un PA est déjà déposé.

Madame le MAIRE dit que les acquéreurs qui vont faire construire ont besoin d'une adresse claire. La dénomination des rues est une compétence municipale.

Daniel BONNET dit que le bon adressage est également important pour les Pompiers et les interventions de sécurité.

Madame le MAIRE dit qu'il est proposé de poursuivre avec la thématique de l'eau.

Daniel BONNET présente les noms des rues proposés.

André LEBRETON dit qu'il pourrait avoir une confusion avec le village des Noues.

Madame le MAIRE dit que c'est vrai, et que une autre proposition était de nommer cette rue « allée de l'eau »

Myriam VERDIE dit qu'"allée de l'eau » c'est bien aussi et que ça peut éviter les confusions.

Le Conseil municipal décide de retenir « allée de l'eau » à la place de 'allée des noues »

Question adoptée à l'unanimité

5 - Mise en place de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)

Madame le MAIRE explique que les services municipaux se mobilisent pour les élections. Les agents qui participent à l'organisation les dimanches ont une compensation en heures supplémentaires (Indemnité horaire pour travaux supplémentaires, IHTS).

Madame le MAIRE dit qu'il y a des agents qui par leur catégorie ne peuvent pas percevoir des IHTS. Pour ces agents, la loi prévoit une indemnité spécifique élections.

Madame le MAIRE propose de délibérer pour pouvoir verser cette indemnité aux 2 agents sur la commune ayant le grade d'Attaché. L'indemnité pourra être versée aux agents titulaires ou contractuels qui participent de manière effective aux journées électorales le dimanche. Cette indemnité est cumulable avec le RIFSEEP.

Madame le MAIRE propose de retenir un coefficient de 4.

Damien MECHINEAU demande si cette indemnité pourra s'appliquer de manière rétroactive pour rémunérer les agents ayant participé à l'élection présidentielle.

Madame le MAIRE répond que non, l'indemnité ne pourra s'appliquer qu'à partir des Législatives de juin 2022.

Question adoptée à l'unanimité.

6 - Ecole Paul Emile Victor – Avis fermeture de classe

Madame le MAIRE salue les parents d'élèves présents dans la salle.

Madame le MAIRE dit que l'Académie de Nantes a informé la mairie de son intention de supprimer un poste d'enseignant à l'école Paul-Emile-Victor à la rentrée scolaire 2022-2023.

Madame le MAIRE dit que depuis la commune est en lien régulier avec l'équipe enseignante, et qu'elle a contacté à plusieurs reprises la Direction d'académie.

Madame le MAIRE informe que la commune a obtenu un rendez-vous avec l'Inspectrice de circonscription, et les élus seront présents avec les parents d'élèves.

Madame le MAIRE dit qu'elle souhaite faire valoir que depuis l'annonce de la fermeture, les effectifs de l'école ont augmenté plus que prévu, que les naissances sont en hausse et de nouveaux lotissements attirent de jeunes ménages.

Madame le MAIRE dit aussi que dans la situation délicate que nous avons traversé et traversons, les conditions d'accueil des enfants doivent être préservés.

Madame le MAIRE donne lecture au projet de délibération.

Sylvain MOULET dit qu'Emmanuel Macron et Jean-Michel Blanquer se sont positionnés pour dire qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe sans l'avis de maires.

Madame le MAIRE dit qu'apparemment il y a eu un démenti ensuite car il s'agirait des fermetures d'école.

Sylvain MOULET demande si la députée Sophie ERRANTE a été sollicitée.

Madame le MAIRE dit qu'il y a eu une rencontre avec les parents d'élèves.

Morgane BONNET dit que Sophie ERRANTE a fait un courrier. Elle n'a pas eu de retour concernant ce courrier depuis.

Evelyne RAULET propose une modification dans le texte de la délibération pour bien indiquer que la construction de logements laisse présager l'installation de nouvelles familles sur la commune.

Madame le MAIRE note la modification à faire sur le texte de la délibération : rajouter « et du développement de plusieurs programmes de construction de logements en cours, permettant de prévoir l'installation de nouvelles familles avec de jeunes enfants ».

Madame le MAIRE dit que toute cette mobilisation vise à geler cette fermeture annoncée. La commune mobilise toutes ses ressources, malheureusement la décision finale n'appartient pas au maire.

Bruno JAUNET demande si on sait quand sera prise la décision finale.

Madame le MAIRE dit que la directrice de l'école transmet encore les dernières inscriptions. Des points réguliers sur les inscriptions sont faits jusqu'à fin juin, et un dernier à la rentrée.

Madame le MAIRE dit que l'engagement de la commune est réaffirmé dans le budget avec le maintien d'un haut effort d'investissement dans la qualité du bâti et l'équipement de l'école.

Damien MECHINEAU demande si cette fermeture affecterait le personnel municipal

Madame le MAIRE dit que c'est toujours le cas car la commune s'est engagée à proposer une ATSEM par classe de maternelle. Même si dans le cas particulier de cette année ça coïncide avec le départ en retraite d'une ATSEM.

Vanessa BROCHARD dit que ce sera important d'autant que les classes seront à fort effectif.

Damien MECHINEAU dit que l'effort de la commune en faveur de l'école se traduit aussi par l'engagement de maintenir une ATSEM par classe.

Sylvain MOULET dit qu'après il est très compliqué de rouvrir les classes

Madame le MAIRE dit qu'en effet avec la suppression des seuils il est plus difficile de savoir comment est décidée la réouverture de classes.

André LEBRETON demande pour l'école privée.

Solène GODARD dit que ce n'est pas l'Académie pour le nombre des classes.

Damien MECHINEAU dit que l'école privée est saturée, mais l'école publique peut encore accueillir des élèves, c'est la chance de la commune.

Madame le MAIRE dit qu'à Vieillevigne il n'y a jamais eu de concurrence entre les écoles, que la commune a la chance d'avoir une bonne dynamique d'accueil dans les deux établissements.

Question adoptée à l'unanimité

Madame le MAIRE remercie le conseil municipal pour cette unanimité qui sera portée à la Direction d'académie.

9 - Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Madame le MAIRE informe le Conseil des décisions prises au titre de ses délégations.

10 - Désignation des jurés d'Assises pour l'année 2023

Madame le MAIRE dit qu'il convient de tirer au sort 9 jurés. Les tirés au sort peuvent ensuite être sollicités ou pas par le Tribunal.

Le Conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2023.

Madame le MAIRE dit que l'Ordre du jour est épuisé.

Madame le MAIRE dit que les élus ont reçu les permanences pour les bureaux de vote du dimanche 12 juin, premier tour des élections législatives. Elle rappelle que les bureaux de vote sont ouverts jusqu'à 18 heures.

Sylvain MOULET demande la parole à Madame le MAIRE

Sylvain MOULET dit que la Commission Sports s'était prononcée à l'unanimité pour l'élagage du chêne se trouvant à proximité du futur terrain de foot synthétique. Et finalement le chêne a été abattu, avec comme justification qu'il était malade.

Sylvain MOULET dit que le prestataire et le responsable des services techniques de la mairie lui ont dit que le chêne était en parfaite santé. Il demande le pourquoi de ce mensonge.

Sylvain MOULET dit aussi qu'il a été évincé de l'animation du Forum des associations par Alain BOUCHER, alors que Madame le MAIRE prône le bien vivre ensemble.

Alain BOUCHER dit qu'il ne s'étend pas sur le deuxième point car il en a suffisamment parlé en direct avec Sylvain MOULET, et fourni toutes les explications nécessaires.

Alain BOUCHER dit qu'il n'a jamais rencontré l'élagueur, contrairement à ce qu'affirme Sylvain MOULET. Concernant l'abattage, le Bureau municipal en a été informé, c'était un abattage regrettable mais nécessaire.

Sylvain MOULET demande à Madame le MAIRE si elle était au courant.

Madame le MAIRE dit que la décision d'abattre le chêne dans le cadre de la construction du nouveau terrain de foot n'a pas été prise par plaisir, mais par la nécessité d'assurer la pérennité de l'équipement que la commune est en train de construire. C'est une décision responsable et elle a été prise comme telle.

Madame le MAIRE dit qu'elle ne donnera pas suite en séance à l'échange entre deux élus.

Sophie PACE demande la parole pour annoncer un projet d'organisation d'une action pour Octobre Rose. Une première réunion de préparation est organisée le 29 juin, avec tous ceux qui souhaiteraient participer à l'organisation de cette première édition.

Sans autre demande d'intervention, Madame le MAIRE déclare la séance terminée.
